



**CRECQ**

Conseil régional de  
l'environnement du  
Centre-du-Québec

**Pour diffusion immédiate**

## **COMMUNIQUÉ**

### **Dévoilement du rapport du BAPE sur l'industrie porcine : un premier pas dans la bonne direction selon le CRECQ**

**Drummondville, le 25 novembre 2003.** Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) est globalement satisfait des recommandations contenues dans le rapport de la Commission sur le développement durable de l'industrie porcine au Québec, dévoilé officiellement le 30 octobre dernier. Le rapport s'inspire des 380 mémoires et plus de 1000 autres documents déposés dans le cadre des audiences publiques qui se sont déroulées, rappelons-le, à travers tout le Québec durant l'hiver et le printemps 2003. Pour M. Yvon Camirand, président du CRECQ, «Ce rapport dessine un patron de base pour l'établissement d'une vision intégrée à plus long terme de la gestion de l'agriculture. Il met également en évidence le chantier colossal auquel nous sommes tous conviés, agriculteurs, élus, citoyens, pour définir cette vision écologique durable de l'élevage porcin et de l'agriculture en général». Le ministère de l'Environnement devra toutefois, en premier lieu, prendre la responsabilité d'engager le Québec dans ce processus puisque c'est lui qui doit d'abord donner suite au rapport publié par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le CRECQ, qui avait présenté son mémoire à l'audience du 8 avril à Drummondville, se réjouit du fait que la Commission reconnaisse l'importance de la gestion par bassin versant pour respecter la capacité de support du milieu puisqu'au Centre-du-Québec, nous avons trois bassins versants majeurs déjà structurés en comité : GROBEC (rivière Bécancour), COPERNIC (rivière Nicolet) et COGESAF (rivière Saint-François). De plus, la Commission est d'avis que les risques pour la santé justifient une concentration animale maximale en fonction des caractéristiques particulières de chaque bassin versant même si elle ne fait aucune recommandation précise à ce sujet. Le rapport suggère également un plus grand pouvoir pour les MRC dans la planification du développement de l'agriculture sur leur territoire et une plus forte participation de la population concernée à l'analyse et l'évaluation de projets d'établissement de nouvelles porcheries. «L'application de plusieurs des recommandations du BAPE pourrait donner ainsi l'occasion aux collectivités de devenir proactives plutôt que d'être constamment en réaction face aux problèmes environnementaux liés à cette production» de commenter M. Gilles Guay, directeur général du CRECQ.

Autre élément important : au moins six recommandations dans le rapport touchent la question des bandes de protection en bordure des cours d'eau qui traversent des zones d'épandage. «Ces recommandations sont encourageantes car une grande partie de la solution aux problèmes d'érosion des sols et de pollution diffuse liés aux activités agricoles réside dans le maintien et l'aménagement adéquat des bandes riveraines», d'ajouter M. Guay.

Voici quelques-unes des principales propositions du BAPE qui ont retenu l'attention de l'organisme environnemental centricois :

- Le maintien du moratoire sur la production porcine tant que de nouvelles règles ne s'y appliqueront ;
- La levée de l'immunité contre les comportements agricoles abusifs ;
- Le financement conditionnel au respect minimal des normes environnementales en vigueur (écoconditionnalité).

Le CRECQ croit que certaines recommandations risquent cependant d'irriter le monde agricole, déjà passablement agacé par tous les changements de normes environnementales récemment apportés en agriculture. D'ailleurs, certaines personnes croient que l'augmentation des normes et mesures de contrôle mettra plus de pression sur les petits producteurs et favorisera la concentration des entreprises agricoles.

Une des faiblesses du rapport, selon le CRECQ, est qu'il semble y avoir peu de propositions pour éduquer, responsabiliser et rapprocher l'un de l'autre, le consommateur et le producteur.

Source : Éric Perreault  
CRECQ  
(819) 475-1048